

Nombre de conseillers

-en exercice	13
-présents	10
-pouvoirs	2
-votants	12

Date de convocation : 15 février 2017

Affichage : 28 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un février à 18h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Emile LECONTE, Maire.

Présents :

Monsieur Emile LECONTE, Madame Laetitia PERRIER, Monsieur François MARRAS, Madame Marie-Thérèse BROUWERS, Madame Michèle FLECHE, Monsieur Gilles GOYARD, Madame Nathalie GRAILLOT, Monsieur Pierre GUERIN, Monsieur Joël KUSS, Monsieur Laurent PROST.

Absent excusé : Monsieur André BOURGUE

Absents ayant donné procuration :

Madame Marie-Claude FLECHE-MOREAU à Laurent PROST
Madame Marie-Jo GUERIN à Laetitia PERRIER

Secrétaire de séance : Madame FLECHE Michèle.

Intervention de Monsieur Dominique CORDELIER de l'Agence Technique départementale de Saône et Loire-Présentation du bilan énergétique 2015.

La commune a souhaité bénéficier des services de l'ATD en matière d'énergie dans le cadre du Conseil en Energie Partagé. Elle dispose ainsi d'un accompagnement dans sa politique énergétique en particulier par rapport à la maîtrise de ses consommations d'énergie.

Le bilan énergétique global est la première étape de cette démarche. Il permet d'étudier les consommations et les coûts énergétiques de la commune durant les trois dernières années. Ainsi, le patrimoine énergétique est parfaitement connu et permet de cibler les gisements potentiels d'économie.

Sur la base des données techniques portant sur l'ensemble du patrimoine bâti et du réseau d'éclairage public récoltées dans le logiciel de gestion énergétique (GEPweb360), Monsieur CORDELIER a présenté le bilan énergétique global de la commune assorti de scénarios.

Le bilan énergétique global permet d'élaborer des plans d'actions et d'engager rapidement des initiatives ne nécessitant pas de dépenses ou des dépenses minimales (sensibilisation des utilisateurs, réglage d'horloges...).

La consommation énergétique totale de la commune est d'environ 892 569 KWH ce qui représente une dépense en 2015 d'environ 7% du budget de fonctionnement soit, 68.202€ (2^{ème} poste de dépense après la masse salariale) qui se répartissent comme suit :

15 444€ pour l'éclairage public
52 758€ pour le patrimoine bâti

Si globalement pour l'ensemble des énergies, on constate entre 2013 et 2015 une baisse des consommations de 10% (987 677 à 892 569 KWH) et de 24% de la dépense (89 793€ à 68 202€), la justification s'appuie sur :

La clémence des températures en 2014 et 2015 qui induit de fait la diminution « naturelle » des consommations d'énergie pour le chauffage (811 144 à 786 500 KWH)

L'obligation de mise en concurrence des fournisseurs de gaz et d'électricité (groupements d'achat).

Néanmoins, en ce qui concerne l'éclairage public, si le remplacement et la modernisation des équipements ont permis de réduire de 40% la consommation énergétique depuis 2013 (176 533 à 106 069 KWH), la dépense est en augmentation de 6% (14 567€ à 15 444€).

La diminution des consommations n'a pas empêché la facture d'augmenter.

De l'analyse par points de livraison pour l'éclairage public et par bâtiment pour le patrimoine, il ressort que :

Le centre bourg est très consommateur en éclairage public : La procédure de réduction du nombre d'heures d'utilisation c'est-à-dire d'extinction de l'éclairage pendant certaines plages horaires est à analyser sur ce secteur.

L'Hôtel de Ville et l'école sont des bâtiments très énergivores : Il sera nécessaire d'agir en priorité sur ces deux bâtiments.

En regardant un peu plus loin, si aucune action n'est entreprise, dans 20 ans le budget consacré aux énergies sera de 172 343€ par an soit +152%.

La mise en œuvre aujourd'hui de plans d'actions ramènerait à 125 638€ par an la dépense soit, une économie de 583 266€.

Il est donc indispensable de mener des actions de maîtrise de la demande d'énergie afin d'éviter une augmentation trop importante de la facture.

Le premier axe de travail appelé « sobriété » consistera à aller chercher des économies sans investissement financier. La prochaine réunion permettra d'étudier parmi les 44 actions de base proposées, celles à mettre en œuvre sur la commune.

Le Conseil municipal a pris acte de cette présentation.

1-Approbation du compte rendu du 17 janvier 2017

Le compte rendu de la séance du 17 janvier a été adopté à l'unanimité des membres présents.

2-Intercommunalité

2-1 Accueil de Loisirs : Convention de mise à disposition des minibus de la commune à la CCGAM

Après en avoir délibéré à 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Le Conseil municipal a :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des minibus de la commune à la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan pour les besoins de l'accueil de loisirs intercommunal de Couches.

3- Personnel communal

3-1 Avancements de grade 2017- taux de promotion

Après en avoir délibéré à 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Le Conseil municipal après avis du Comité technique paritaire a **FIXE** à 100% les taux de promotion des avancements de grade en catégorie C pour 2017.

4- Finances

4-1 Sécurisation de l'école primaire : Contrat de ruralité de l'Autunois Morvan-Demande de subvention au titre de la DETR et /ou du FSIPL

Dans le cadre du contrat de ruralité, la CCGAM a proposé aux communes n'ayant pu bénéficier du soutien financier du Fonds Interministériel pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) et n'ayant pas encore engagé les travaux de formuler une nouvelle demande au titre de la DETR et/ou du FSIPL à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré à 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Le Conseil municipal a :

SOLLICITE par le biais du Contrat de ruralité de l'Autunois Morvan une subvention de 17.634,59€ au titre de la DETR et/ou du FSIPL.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

5- Urbanisme

5-1 Droit de préemption : Dossier maison BERGEROT

Après en avoir débattu lors de la séance du 17 janvier 2017 et reporté sa décision dans l'attente de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France,

Considérant l'avis défavorable en date du 26 janvier 2017 de Madame l'Architecte des Bâtiments de France concernant les travaux de destruction du mur et de la remise le long de la rue des Moulins pour rendre accessible la voie aux camions de collecte des déchets.

Entendu que le mur de clôture participe aux qualités urbaines et patrimoniales du centre ancien de Couches, qu'il est caractéristique des propriétés du XVIIIème implantées le long de la voie avec la clôture en continuité permettant un alignement bâti.

Après en avoir délibéré à 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil municipal a

RENONCE à user de son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section AD 193 et AD 194

5-2 Mise à jour du tableau de classement des voies communales

Après en avoir délibéré à 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Le Conseil municipal a :

APPROUVE l'actualisation du tableau de classement des voies communales

APPROUVE le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à **33 216 ml** de voies publiques

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire a précisé que la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan prend en charge l'entretien de 55%, soit 18477 ml.

L'ordre du jour est épuisé

La séance est levée à 20h42